



Rome, le 1^{er} décembre 2022

**Avis de vacance d'un emploi
de directeur(trice) des études à l'École française de Rome - Section Antiquité**

L'emploi de directeur(trice) des études pour l'Antiquité à l'École française de Rome (EFR) sera vacant à compter du 1^{er} septembre 2023.

La personne nommée sur cet emploi sera placée en position de détachement pour une durée maximum de trois ans, renouvelable une fois.

Ses domaines de compétence relèveront de l'archéologie et de l'histoire ancienne.

Les missions de cet emploi de collaborateur direct de la directrice de l'EFR, qui s'inscrivent aussi dans le cadre du Réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE), sont les suivantes :

- tâches administratives : le/la directeur(trice) des études est chef de service de la section des études antiques ; à ce titre, il/elle est responsable du personnel rattaché à la section et de la gestion du budget alloué à celle-ci. Il/elle est aussi responsable du service archéologique, des personnels qui en dépendent et de la gestion du budget de ce service. Il/elle veille entre autres à la bonne articulation des activités de ce service avec celles du Centre Jean Bérard. Il/elle participe aux comités et instances de l'établissement ;
- encadrement des jeunes chercheurs : le/la directeur(trice) des études encadre les recherches doctorales et postdoctorales des boursiers, des doctorants sous contrat et des membres rattachés à sa section. Il/elle est également en charge de la préparation des ateliers de formation relevant de son domaine de compétence ;
- recherche : le/la directeur(trice) des études participe, auprès de la directrice et en collaboration avec les autres directeurs des études, à la définition des axes stratégiques de politique scientifique de l'établissement et prend part aux activités du ResEFE. Il/elle impulse, coordonne et suit, en collaboration avec les milieux scientifiques français, italiens et internationaux, les programmes de recherche de l'EFR. Il/elle contribue au montage de projets nationaux, européens et internationaux et à la recherche de financements extérieurs par des réponses aux appels d'offres dans ses domaines de compétence. Il/elle est l'interlocuteur privilégié(e) des chercheurs accueillis à l'EFR (chercheurs résidents, en délégation ou mis à disposition) relevant de sa section. Il/elle poursuit sa propre activité de recherche qui s'inscrit dans les champs disciplinaires et les thématiques scientifiques de l'EFR ;
- publication : en lien avec le comité éditorial et le conseil scientifique de l'EFR, le/la directeur(trice) des études supervise, dans le cadre de sa section, la publication des résultats des programmes scientifiques, placée sous la curatelle des collègues en charge de ces programmes. Il/elle est également rédacteur(trice) en chef des *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* et supervise, en qualité de membre du comité de lecture, les textes publiés par l'EFR dans le *Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger*. Il/elle instruit les dossiers de demande de publication aux éditions de l'EFR.

Peuvent être candidat(e)s à cet emploi en application de l'article 7 du décret n° 2011-164 du 10 février 2011 modifié relatif aux Écoles françaises à l'étranger :

- les enseignants-chercheurs ou personnels assimilés en application de l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 modifié relatif au Conseil national des universités ;
- les chercheurs ;
- des personnalités scientifiques étrangères dont la qualification est reconnue équivalente par le conseil scientifique.

Le dossier de candidature devra être envoyé par voie électronique avant le 31 janvier 2023, 12 heures à la directrice de l'EFR (directrice@efrome.it) ainsi qu'à la responsable administrative (pascale.garcia@efrome.it) et comprendra les pièces suivantes :

- une lettre de candidature dans laquelle le candidat exposera de façon détaillée les raisons le poussant à postuler pour cet emploi, les compétences acquises pouvant contribuer à l'accomplissement de ses missions de directeur des études, ainsi que ses projets de recherche personnelle et collective dans les trois prochaines années ;
- un curriculum vitae comportant notamment l'indication des études poursuivies, des diplômes obtenus, du déroulement de carrière, des publications ou travaux réalisés, des expériences en matière de montage de projets, de responsabilité et de gestion de programmes de recherche collectifs et d'encadrement au niveau des masters, des études doctorales et post-doctorales ;
- le dernier arrêté de promotion dans le corps d'origine ;
- un certificat administratif délivré par l'autorité hiérarchique indiquant la position administrative actuelle prenant acte de la candidature.

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de la responsable administrative de l'établissement (pascale.garcia@efrome.it).